

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret 94-39 du 14 janvier 1994 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Vu le décret 2015-663 du 10 juin 2015 portant approbation des statuts de la COMUE Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées et notamment l'article 32,

Vu la convocation qui a été adressée au Conseil d'Administration 9 jours avant la séance, conformément à l'article R33 du règlement intérieur de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées,

Considérant que 50 membres étaient présents ou représentés sur les 75 qui composent actuellement le conseil : le quorum étant atteint,

### **Le Conseil d'Administration dans sa séance du 6 novembre 2020**

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 50 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prend pas part au vote
- 0 abstention

### **DÉCIDE**

Le conseil d'administration de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées approuve les tarifs des Doctoriales Occitanie 2021 (cf. tarifs joints).

Toulouse, le 6 novembre 2020

**Le Président de l'Université  
Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées**



**Philippe RAIMBAULT**



**RÉDACTEUR** : Clément Varenne

**SERVICE** : DRDV - EDT

**DATE** : 4 novembre 2020

**OBJET** : Tarifs relatifs au séminaire des Doctoriales Occitanie 2021

Les Doctoriales est un séminaire résidentiel d'une semaine organisé chaque année par l'École des Docteurs de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMiP). Le séminaire est co-organisée par l'UFTMiP et les universités de Montpellier et Nîmes qui portent chacune deux collèges doctoraux.

#### **Tarifs pour l'organisation**

Les tarifs 2021 présentés au conseil d'administration sont identiques à ceux votées en 2020 :

- Contribution des doctorants (50 euros par participant),
- Contribution du laboratoire d'appartenance du doctorant (160 euros),
- Contribution de l'école doctorale d'appartenance du doctorant (160 euros).

Les collèges doctoraux de Nîmes et Montpellier participent financièrement à l'organisation des Doctoriales sur la base des tarifs votés par le conseil d'administration de l'UFTMiP.

#### **Remise de prix de la meilleure Communication :**

Une récompense est attribuée à un doctorant au cours de l'activité « Se présenter via un poster » de 200 euros. Ce prix permettra au lauréat de financer une partie de ses frais de déplacements pour assister à un congrès scientifique.

Le Conseil d'administration est sollicité pour approuver ces tarifs.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

